

Processus d'examen par les pairs des manuscrits

1. Chaque manuscrit soumis à la revue de l'HMRUC fait l'objet de trois évaluations différentes :
 - La rédaction procède à une première évaluation du manuscrit quant à sa portée, sa pertinence, sa qualité, son originalité, son intérêt pour le lectorat, etc.
 - Le manuscrit est également soumis à une recherche active du plagiat
 - Évaluation par des pairs : une procédure de révision en double aveugle. Si l'article est jugé adapté à la revue, il est ensuite transmis à au moins deux relecteurs experts indépendants qui évaluent sa qualité scientifique. La rédaction tiendra compte de l'avis des relecteurs experts et décidera d'accepter, de rejeter ou de demander une révision.
2. La décision du rédacteur est définitive.
3. Toutes les correspondances, y compris la notification de la décision du rédacteur et les demandes de révision, se font par courrier électronique.